



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du C.C.A.S de Noyal-Châtillon sur Seiche n° 2024 - 04

Le Conseil d'Administration du Centre Communal D'Action Sociale de Noyal-Châtillon sur Seiche

dûment convoqué, s'est réuni le 28 Mars 2024 à 19H au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Henri NICOLLE, vice-président du C.C.A.S. puis de M Sébastien GUERET, président du C.C.A.S à compter de 19H15.

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents 12
Votants 13

Date de la Convocation : 18 Mars 2024

Présents : MM. Henri NICOLLE, Christiane COLLAIRE, Thibault DELINOTTE, Christine HUON, Eric CHOPIN, Agnès BLANCHARD, Michel BOURTOURAU, Béatrice CLOAREC, Sébastien GUERET, Muriel SERRE, Serge MONHAROU, Pierre MEZERAY

Absents excusés : MM. MOTET, LESAGE, PERRIN-RAMAGE

Mme MOTET a donné pouvoir à M. NICOLLE

COMPTE DE GESTION 2023 – ADOPTION

M. Sébastien GUERET, Président du CCAS, expose au Conseil d'administration les éléments suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration est informé que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Receveur en poste à Guichen et le Compte de Gestion établi par ce dernier est en tous points conforme au Compte Administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion du Receveur,

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'adopter le Compte de Gestion du Receveur pour 2023, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Le Compte de Gestion 2023 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire, Président du CCAS
Sébastien GUERET